

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2011 A 18 HEURES
EN MAIRIE

Ordre du jour :

Délibération n° 1 : Avis de la commune sur le projet de charte du Parc National des Ecrins.

Délibération n° 2 : Adoption du projet de renforcement du réseau d'eau potable du hameau du Villaret.

Délibération n° 3 : Décision modificative n°2 du budget de la commune.

Présentation par Monsieur Pierre MAYADE du projet Natura 2000

Informations du Maire.

Questions diverses.

Jean-Marie PERREAU
Maire de Villard-Reymond

L'an deux mille onze le 9 septembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Absents : René Mounier, Nicolas Canet, Philippe Surdon
Pouvoir de Nicolas Canet à Danièle Ghibaudo
Pouvoir de Philippe Surdon à Dominique Lartaud
Secrétaire : Denis GARDENT

Délibération n°1 : Avis de la commune sur le projet de charte du Parc National des Ecrins

Monsieur le Maire rappelle le processus d'élaboration de la charte du Parc National des Ecrins.

Il précise que de nombreuses réunions de travail ont été organisées depuis 2008 auxquelles la commune a été associée pour certaines d'entre elles.

Il ajoute qu'une présentation du projet en cours d'élaboration a également été réalisée au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de charte, en précisant que l'avis de la commune sera porté à la connaissance du public pendant l'enquête publique qui suivra.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte du projet de charte du Parc National des Ecrins qui définit des grands principes en convergence avec la vision des élus de la commune sur les objectifs,
- Dit l'attention particulière qu'il portera à la déclinaison et la mise en œuvre de ces principes lors de sa décision à l'aire d'adhésion.

Vote à l'unanimité

Délibération n°2 : Adoption du projet de renforcement du réseau d'eau potable du hameau du Villaret

Le Maire rappelle la délibération N° 1 du 19 mars 2011 par laquelle le Conseil Municipal confiait à la société Apl'Etudes une mission de maîtrise d'œuvre pour le renforcement du réseau d'eau potable du hameau du Villaret.

Il présente la partie des travaux concernant le passage en encorbellement sur le pont franchissant La Lignarre (RD 2210) et la remontée vers l'entrée du hameau.

Il précise que l'estimation détaillée des travaux s'élève à 67 068,00 €HT, les honoraires de maîtrise d'œuvre (taux 8,4 %) à 5 628,00 €HT ; les frais de publication des annonces légales et les imprévus à 2 304 € HT ; soit un total de 75 000,00 E HT (89700,00 €TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de renforcement du réseau d'eau potable du hameau du Villaret présenté par le maître d'œuvre Alp'Etudes et déposé sur la table des délibérés,
- Sollicite du Conseil Général une subvention la plus élevée possible,
- Décide de reporter la réalisation des travaux en 2012 après notification de la subvention

Vote à l'unanimité

Délibération n°3 : Décision modificative n°2 du budget communal

Monsieur le Maire informe les Conseillers que les comptes 6718 et 611 n'ont pas été suffisamment provisionnés.

Il propose donc la délibération modificative suivante :

- 6718 : + 427 €
- 701249 : - 271 €
- 7068129 : -156 €
- 022 : - 1650 €
- 611 : + 1650 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette modification.

Vote à l'unanimité